



PRÉFECTURE DE SAINT-BARTHÉLEMY ET SAINT-MARTIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LA DIECCTE INFORME :

Saint-Martin 15/05/2020

Relevés des prix à Saint-Martin
et signalement de masques non conformes.

Depuis le début de la crise du COVID-19, un dispositif renforcé de surveillance des prix a été établi sur le territoire de Saint-Martin. Les agents de la répression des fraudes de l'UT-DIECCTE de Saint-Barthélemy et Saint-Martin ont ainsi étudié l'évolution des prix d'un panel de produits de grande consommation revendus par les principaux distributeurs de l'île.

Ce dispositif a été complété par le recueil des signalements des consommateurs. Tout constat de hausse de prix peut être déposé sur le site internet signal.conso.gouv.fr. Dès lors que l'information transmise sur la hausse est bien documentée, une enquête des agents de la répression des fraudes est effectuée afin de rechercher d'éventuels comportements abusifs.

A ce jour, les études et enquêtes réalisées établissent une hausse modérée des prix de vente des produits de première nécessité dans la grande distribution, en moyenne de 2,4 %, depuis la période précédant le confinement. Ces hausses constatées sont liées à l'évolution des coûts que supportent les distributeurs et s'expliquent par :

Les modifications dans la chaîne logistique pour l'acheminement des marchandises ;

Les substitutions de produits, en raison de ruptures d'approvisionnement sur les références habituelles ;

Les variations conjoncturelle des cours des fruits et légumes de saison, qui se combinent avec les difficultés générées par la crise sanitaire.

Ces augmentations constatées peuvent être toutes justifiées. Aucune pratique abusive n'a été relevée chez les distributeurs contrôlés.

Concernant les masques, les agents de la répression des fraudes de l'UT-DIECCTE de Saint-Barthélemy et Saint-Martin exerce une vigilance sur leur conformité aux normes et spécifications techniques ainsi que sur les prix. Les livraisons en cours permettront aux différents réseaux de distribution, GMS et Pharmacies, d'en proposer régulièrement aux consommateurs.

Service communication

Tél : 06 90 71 53 73
Mél : pref971communication@gmail.com

23, Rue de Spring, Concordia
97150, SAINT-MARTIN

Le lien avec le site internet de la DGCCRF répond aux nombreuses questions sur les différentes catégories de masques, leur usage et la réglementation applicable :

<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/les-differents-types-de-masques-voir-la-faq>

Le prix des masques à usage médical dits « chirurgicaux » à usage unique est réglementé et ne peut pas dépasser 95 centimes d'euros l'unité (soit 47,50 euros la boîte de 50 masques).

Le prix des masques « grand public », lavables et réutilisables, est libre. Toutefois, une surveillance des prix est effectuée afin de détecter des marges excessives de certains acteurs. Leur prix doit être apprécié à l'usage, selon le nombre de lavages conseillés par le fabricant. Ces masques tissus devraient ainsi permettre au consommateur de limiter le coût d'utilisation quotidien d'un masque de 20 à 30 centimes d'euros par jour.

L'attention des consommateurs est attirée sur des masques artisanaux fabriqués localement, pouvant être confectionnés avec une couture verticale (cf. photo). Dans certains cas, ces masques sont présentés comme étant conformes à la norme AFNOR. Cette affirmation est mensongère. La couture verticale dissocie le textile utilisé comme élément barrière et ne permet pas d'assurer la continuité du dispositif de filtration.

Service communication

Tél : 06 90 71 53 73

Mél : pref971communication@gmail.com

23, Rue de Spring, Concordia
97150, SAINT-MARTIN